

# Bachelier en communication

**HELHa Tournai - Écorcherie** 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : [social.tournai@helha.be](mailto:social.tournai@helha.be)

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE307 Action culturelle 3			
Ancien Code	SOCM3B07	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOCO3070		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Frédéric JANUS</b> ( <a href="mailto:frederic.janus@helha.be">frederic.janus@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

L'animateur est un porteur de projet, un concepteur, un organisateur, un médiateur.

Il vise à favoriser, la rencontre, l'exercice de la citoyenneté, l'émancipation des individus et collectifs, la transmission, la création, le vivre ensemble, l'innovation, le changement social et à promouvoir l'accès à l'art et la culture et aux droits culturels.

Ce cours visera à donner un maximum d'outils et de références permettant à l'étudiant d'expérimenter ces facettes.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

**Compétence 1 Établir une communication professionnelle**

- 1.2 Adopter un comportement adéquat par rapport à la situation et à son interlocuteur
- 1.3 Avoir le sens de l'écoute et être ouvert au dialogue
- 1.4 Faire preuve de maîtrise de soi et respecter son interlocuteur

**Compétence 2 Interagir avec son milieu professionnel**

- 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels
- 2.2 Connaître et utiliser les techniques inhérentes aux professions visées
- 2.4 Travailler en équipe

**Compétence 3 Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**

- 3.1 Identifier et s'appropriier les valeurs et les règles déontologiques propres à chaque métier de l'information et de la communication
- 3.2 Mesurer les enjeux de ses pratiques professionnelles
- 3.3 Participer à l'évolution de son environnement professionnel
- 3.4 Analyser une situation en tenant compte de son contexte (social, politique, culturel, ...)

**Compétence 4 Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**

- 4.1 Développer sa culture générale et entretenir sa connaissance de l'actualité
- 4.2 Comprendre le fonctionnement (sociologique, économique, historique, culturel et politique) des domaines de l'information, de la communication, des médias et de la culture

**Compétence 5 Informer, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de communication, des médias et de la culture**

- 5.1 Recourir à diverses sources d'information, les recouper et synthétiser les contenus
- 5.2 Identifier les publics-cibles et leurs besoins spécifiques

- 5.3 Sélectionner et vulgariser l'information utile et adaptée au public visé
- 5.5 Utiliser le langage spécifique du média concerné pour assurer le traitement et la diffusion de l'information

Compétence 6 **Gérer un projet de communication et d'information dans sa globalité**

- 6.2 Mettre sa créativité au service de ses actions
- 6.3 Rédiger un cahier des charges et prendre en compte le coût et le financement d'un projet de communication
- 6.4 Mettre en œuvre des techniques, des procédures et des supports de communication adaptés à un public donné

### Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOCM3B07A Animation socioculturelle 3 20 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM3B07A Animation socioculturelle 3 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### Dispositions complémentaires relatives à l'UE

#### Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

#### Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2024-2025 posté sur ConnectED.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

# Bachelier en communication

**HELHa Tournai - Écorcherie** 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI  
 Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : [social.tournai@helha.be](mailto:social.tournai@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Animation socioculturelle 3			
Ancien Code	23_SOCM3B07A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TOCO3071		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Frédéric JANUS</b> (frederic.janus@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

L'animateur est un porteur de projet, un concepteur, un organisateur, un médiateur.

Il vise à favoriser, la rencontre, l'exercice de la citoyenneté, l'émancipation des groupes et individus, la transmission, la création, le vivre ensemble, l'innovation, le changement social promouvoir l'accès à l'art et la culture et aux droits culturels.

Ce cours visera à donner un maximum d'outils et de références permettant à l'étudiant d'expérimenter ces différentes facettes.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours l'étudiant sera capable de concevoir un outil pédagogique ou de médiation à destination d'un public identifié.

Il sera amené aussi à concevoir un projet événementiel en y incluant toutes les facettes inhérentes à ce type de projet.

Il utilisera les compétences requises pour parvenir à ces objectifs

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Ce cours visera à donner un maximum d'outils et de références permettant à l'étudiant de les appliquer et de les mettre en pratique.

Des visites de projets ou de structures et la rencontre de différents professionnels du métiers agrémenteront les différents moments d'apprentissage.

Les étudiants seront conseillés, supervisés par le professeur-titulaire afin de les accompagner dans leurs projets.

### Démarches d'apprentissage

Explication des différentes missions-projets assignées aux étudiants

Supervision des groupes d'étudiants  
Feed-back régulier sur l'état d'avancement des travaux des étudiants.  
Alternance entre travail individuel et de groupe

**La présence aux cours est vivement conseillée. La présence lors des rencontres avec les professionnels et lors des activités proposées est ESSENTIELLE en vue de développer son projet.**

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Accompagnement et supervision des étudiants et des groupes de travail. Feed-back.

### **Sources et références**

Abécédaire des arts et de la culture : Christian Ruby - Culture & société  
La lecture du spectacle théâtral : Louise Vigeant - Mondia  
L'animation professionnelle. JP AUGUSTIN, JC GILLET. L'Hamarttan.  
Éducation populaire et puissance d'agir: Christian Maurel - L'Harmarttan  
Animation socioculturelle. Pratiques multiples pour un métier complexe. C DELLA CROCE . L'Hamarttan  
La médiation culturelle. BN ABODRAR, F MAIRESSE. PUF  
La culture monde. G LIPOVETSKY, J SERROY. Odile Jacob  
Démocratie et Cultures. M GUERIN. Observatoire des politiques culturelles  
Les mondes de la médiation culturelle Tome 1 et 2 . L'Hamarttan

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Présentation du cours avec support PowerPoint

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

#### **Q 1 :**

1. travail individuel : outil pédagogique (30% des points)
2. travail collectif: projet ( 50% des points)
3. travail de groupe: synthèse (20%)

#### **Q 3 :**

Travail individuel sur les axes non-validés ( 100% des points)

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	50				
Période d'évaluation	Prj	50			Trv	100

Trv = Travaux, Prj = Projet(s)

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

### **Dispositions complémentaires**

**Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).